

## ANNEXE F

### CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS; RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DU GROUPE SPÉCIAL RELATIVES AUX SUBVENTIONS ET AU DOMMAGE

<b>Table des matières</b>		<b>Page</b>
Annexe F-1	Calendrier des programmes financiers et des événements marquants en 2000 et 2001	F-2
Annexe F-2	Conclusions du Groupe spécial quant à la compatibilité avec les règles de l'OMC des déterminations de l'existence de subventions faites par les CE	F-4
Annexe F-3	Conclusions du Groupe spécial quant à la compatibilité avec les règles de l'OMC des déterminations de l'existence d'un dommage faites par les CE	F-5

## ANNEXE F-1

### CALENDRIER DES PROGRAMMES FINANCIERS ET DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2000 ET 2001

1997	Crise financière coréenne
Juin 1998	Accord sur la restructuration des entreprises ( <b>CRA</b> )
7 juillet 1999	Acquisition de LGS par HEI
13 octobre 1999	LGS est rebaptisée HME et fusionne avec HEI
Septembre 2000	Hynix sélectionne la Citybank/SSB comme conseiller financier pour la restructuration
28 novembre 2000	Réunion des ministres de l'économie
	Lettre du Ministre des finances et de l'économie aux Présidents de la KEIC et de la KEB
30 novembre 2000	Lettre du Ministre du commerce, de l'industrie et de l'énergie au Directeur général de la KEIC
Décembre 2000	Réunions de la Citibank/SSB avec les banques pour définir les grandes lignes de plans
	<b>Prêt syndiqué de 800 milliards de won sud-coréens</b>
	La KEB présente une demande de relèvement des plafonds de crédit
	La FSC approuve le relèvement des plafonds de crédit
	Annonce du programme d'obligations de la KDB
Janvier 2001	BBB- (agences de notation coréennes)
	B (catégorie spéculative) (Standard & Poor's)
	<b>Augmentation, de 600 millions de dollars EU, de la garantie de la KEIC pour les crédits à l'exportation</b>
4 janvier 2001	<b>Programme d'obligations de la KDB</b> (admission d'Hynix)
9 janvier 2001	Réunion des ministres de l'économie
10 janvier 2001	Lettre du Ministre des finances et de l'économie aux Présidents de la KEIC et de la KEB
22 janvier 2001	BB+ (catégorie spéculative) (agences de notation coréennes)
Mars 2001	B- (Standard & Poor's)
10 mars 2001	Réunion de représentants des banques créancières, de la FSC, d'Hynix et du gouvernement coréen
29 mars 2001	HEI officiellement rebaptisée "Hynix"
Avril 2001	Création du Conseil des établissements financiers créanciers ( <b>CFIC</b> )
10 avril 2001	Réunion des ministres de l'économie
23 avril 2001	Réunion des banques créancières
Mai 2001	<b>Programme de restructuration de mai</b>
7 mai 2001	Le CFIC reconnaît qu'Hynix est dans l'incapacité de rembourser le prêt syndiqué
Juin 2001	Achat d'obligations convertibles par les banques
Juin-Août 2001	Effondrement du prix de l'action Hynix, la chute des prix des DRAMS se poursuit

Août 2001		CCC+ (Standard & Poor's)
		Hynix cesse de participer au programme d'obligations de la KDB
3 août 2001		SSB révisé ses projections antérieures plus optimistes
Septembre 2001		Remplacement du CRA par la Loi pour la promotion de la restructuration des entreprises ( <b>CRPA</b> )
9 septembre 2001		CC (Standard & Poor's)
Octobre 2001		"Selective Default" (SD) (Standard & Poor's)
31 octobre 2001		<b>Programme de restructuration d'octobre</b>
25 juillet 2002		Ouverture de l'enquête des CE
23 avril 2003		Détermination préliminaire (708/2003)
11 août 2003		Détermination finale (1480/2003)

## ANNEXE F-2

TABLEAU RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES ALLÉGATIONS  
ET ARGUMENTS DE LA CORÉE AU SUJET DES  
DÉTERMINATIONS\* DE L'EXISTENCE DE  
SUBVENTIONS FAITES PAR LES CE

PROGRAMME	DÉTERMINATION FINALE DES CE CONCERNANT		Existence d'un avantage	Calcul de l'avantage	Spécificité
	Contribution financière de:				
	Organisme public	Action de charger ou ordonner visant un organisme privé			
PRÊT SYNDIQUÉ			<i>Incompatible</i>	<i>Incompatible</i>	<i>Non examiné</i>
KDB	<i>Compatible</i>				
KEB		<i>Compatible</i>			
KFB	<i>N'a pas donné lieu à des droits compensateurs</i>				
GARANTIE DE LA KEIC	<i>Compatible</i>		<i>Compatible</i>	<i>Incompatible</i>	<i>Non examiné</i>
PROGRAMME D'OBLIGATIONS DE LA KDB	<i>Compatible</i>		<i>Compatible</i>	<i>Incompatible</i>	<i>Compatible</i>
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE MAI 2001	<i>Incompatible</i>		<i>Compatible**</i>	<i>Incompatible</i>	<i>Compatible</i>
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION D'OCTOBRE 2001			<i>Compatible</i>	<i>Incompatible</i>	<i>Compatible</i>
Six banques ayant choisi l'option 1:					
Banque Woori		<i>Compatible</i>			
Banque Chohung		<i>Compatible</i>			
KEB		<i>Compatible</i>			
NACF		<i>Compatible</i>			
Citibank		<i>Compatible</i>			
KDB	<i>Compatible</i>				

\* Notre détermination de "compatibilité" doit être considérée en tenant compte des allégations et arguments qui nous ont été présentés et qui sont exposés dans nos constatations.

\*\* À supposer, pour les besoins de l'argumentation, que la détermination de l'existence d'une contribution financière des pouvoirs publics faite par les CE était compatible avec l'article 1.1 a) de l'Accord SMC.

### ANNEXE F-3

## CONCLUSIONS DU GROUPE SPÉCIAL QUANT À LA COMPATIBILITÉ AVEC LES RÈGLES DE L'OMC DE LA DÉTERMINATION DE L'EXISTENCE D'UN DOMMAGE FAITE PAR LES CE

<b>Article 15.2: effets en termes de volume</b>	
Traitement des importations non subventionnées	<i>Compatible</i>
Traitement des importations de LGS	<i>Compatible</i>
Caractère notable de l'accroissement des importations	<i>Compatible</i>
<b>Article 15.2: effets sur les prix</b>	
Dynamique du marché	<i>Compatible</i>
Hynix n'exerçait pas une domination sur le marché	<i>Compatible</i>
Autres méthodes pour évaluer la sous-cotation du prix	<i>Compatible</i>
Période couverte par l'enquête sur l'existence d'un dommage	<i>Compatible</i>
<b>Article 15.4: dommage</b>	
Évaluation des facteurs:	
• Salaires	<i>Incompatible</i>
• Autres facteurs	<i>Compatible</i>
Déclarations d'Infineon	<i>Compatible</i>
Évaluation globale de la branche de production nationale	<i>Compatible</i>
<b>Article 15.5: causalité</b>	
Lien de causalité entre les importations subventionnées et le dommage causé à la branche de production nationale	<i>Compatible</i>
Prescription relative à la non-imputation:	
• Fléchissement économique	<i>Incompatible</i>
• Liquidation des stocks	<i>Compatible</i>
• Capacité excédentaire	<i>Incompatible</i>
• Autres importations (non subventionnées)	<i>Incompatible</i>